

Dans l'œil de Darmanin

C OUP DE CHAPEAU (à défaut de matraque) à Darmanin, pour la loi « relative à la sécurité globale » ! Il n'est pas courant, dans la vie d'un premier flic de France, de se voir féliciter par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU.

La découverte de ce texte, dont l'examen démarre à l'Assemblée et qui vise, entre autres douceurs, à interdire la diffusion d'images de flics en pleine action, a fait un triomphe à Genève. Un rapport de sept pages, véritable réquisitoire communiqué au gouvernement français le 12 novembre, souligne « **des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales** » et rappelle quelques détails : « **L'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentielles pour le respect du droit à l'information, mais**

elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique. » Le genre de piquê de rappel que l'ONU administre généralement aux roitelets de dictatures et de républiques bananières.

Mais les commentaires ne s'arrêtent pas là. Menaces sur le « **droit à la vie privée** », menaces sur la « **liberté de réunion pacifique** », menaces sur la « **liberté d'expression** », menaces sur le « **droit des journalistes** », etc. En route pour Woodstock ! Car la loi « Sécurité globale » va bien au-delà de la question des photos de flics. Elle ratisse très large.

Dans le panier à salades, on trouve aussi la possibilité d'exploiter, et en temps réel, s'il vous plaît, les images filmées par des drones ainsi que par des caméras individuelles portées par les poulets. Un petit zoom sur la manif ; deux-trois clics sur l'ordinateur ; tiens, tiens, mais on le reconnaît, celui-là, allez, hop, au cachot !

Avec un peu de chance, notre pays des droits de l'homme va pouvoir vendre ses nouvelles méthodes de maintien de l'ordre à la Biélorussie.

En attendant ces jours heureux, Darmanin joue à merveille l'étonné à qui l'on fait un mauvais procès. Sa bonne loi, qui ravit les syndicats de flics, viserait simplement les vidéastes amateurs aux intentions malveillantes. Nullement à cogner tous azimuts ou à planquer les violences policières sous le tapis.

Grâce à une couverture et deux pleines pages dans « Le Parisien » (15/11), le talentueux ministre fait vibrer la corde sensible : « **Sur Internet, on trouve des vidéos qui appellent au viol contre des policières, des sites qui fichent des membres des forces de l'ordre. C'est intolérable.** »

Comme s'il n'existait pas déjà pléthore de lois pour empêcher tout ça...

C. N.